



CNIL

MARSEILLE LE 9 février 2023,

Il est important de respecter les droits et libertés fondamentales des agents dans l'exercice de leur travail. La vidéosurveillance doit être utilisée de manière proportionnée et justifiée, conformément aux lois et réglementations en vigueur, telles que la loi de la CNIL en France.

L'article 23 du règlement intérieur de la base stipule clairement que l'utilisation des caméras de surveillance n'a pas pour objectif de traquer les agents, mais seulement en cas de circonstances exceptionnelles ou d'incidents. Il est donc important de respecter ces dispositions lors de l'utilisation de la vidéosurveillance dans le cadre du travail.

De plus, il est également important de s'assurer que les heures enregistrées par les caméras soient correctes et de vérifier la calibration des caméras pour éviter toute erreur ou confusion. Les agents doivent être informés clairement des procédures en place pour la vidéosurveillance et des critères d'utilisation.

Enfin, il est important d'adopter une approche professionnelle et respectueuse lors des entretiens avec les agents, en évitant de les critiquer ou de les mettre en cause de manière inappropriée. Cela peut créer une atmosphère de travail négative et de tension, qui peut affecter la productivité et la qualité du travail des agents.

Le bureau LOCAL
PREJ AIX